

Arrêté du Président

Arrêté n°: 2025-1

Nature : 5. Institutions et Vie Politique – 5.5.2. Délégation de signature au personnel

Titre : Arrêté portant délégation de signature à Mme Deleris Fanny

Le Président du Syndicat Mixte DECOSET,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5711-1 et L5211-9,
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- **Vu** le contrat de travail de Mme Fanny Deleris à compter du 1^{er} décembre 2024 au poste de directrice de la transition et de l'accompagnement au changement de comportement du Syndicat, suite à la création de ce poste par le comité syndical du 24 mars 2024,
- **Considérant** qu'il est de bonne administration de faire application des textes susvisés

ARRETE :

Article 1

Le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à madame Fanny Deleris, directrice de la transition et de l'accompagnement au changement de comportement, à compter du 1^{er} décembre 2024, conformément aux indications ci-après :

1. Concernant les marchés publics et les travaux

- Bons de commande ou lettres de commande jusqu'à 5 000 € H.T.
- Ordres de service jusqu'à 5000 € H.T.
- PV de vérification, d'admission, de réception
- Situations, factures, décomptes, états d'acomptes, certificats de paiement jusqu'à 5 000€ H.T.
- Permis de feu

2. Concernant les ressources humaines des agents de la direction de la transition et de l'accompagnement au changement de comportement

- Autorisations de congés et d'absences
- Validation des demandes de formation au CNFPT et aux centres de formation
- Demande d'ouverture et d'alimentation du Compte Epargne Temps
- Notes de frais
- Ordres de mission
- Autorisations de remisage à domicile de véhicules de service
- Formulaires attestant et autorisant des conditions de travail des agents de la Direction (Télétravail, entretien annuel)
- Attestations ou formulaires afférents à la gestion de la carrière de l'agent
- En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20250128-AR-2025-01-AR
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025

- Autorisations de congés et d'absences des agents de Decoset
- Validation des demandes de formation au CNFPT des agents de Decoset
- Notes de frais des agents de Decoset
- Ordres de mission des agents de Decoset
- Autorisations de remisage à domicile de véhicules de service des agents de Decoset

3. Concernant l'administration générale et les activités de sa direction

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi et tout courrier à portée strictement administrative liée à l'activité de la direction de la transition et de l'accompagnement au changement de comportement dont la signature n'emporte pas décision
- Convocations à des réunions de travail, réunissant uniquement des agents, des techniciens et/ou des prestataires
- Signature des protocoles de sécurité pour l'accès au site
- Relevés de bornage
- Déclarations de sinistre et accepter les indemnités de sinistres
- Dépôts de plainte
- Certificats administratifs

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du syndicat. Une copie en sera adressée au représentant de l'Etat.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Une copie sera adressée au comptable de la collectivité.

Fait à Toulouse, le

Le Président,
VINCENT TERRAIL-NOVÈS

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20250128-AR-2025-01-AR
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025